

Le 5 décembre 2016

PROCÈS-VERBAL de la sept cent vingt-huitième séance du Conseil de la municipalité de L'Ange-Gardien, créée par l'article 26 de la loi 119, sanctionnée le 17 mai 1979, tenue au Centre Municipal, 1177, Route 315, L'Ange-Gardien (Québec) à 19h00 conformément à l'article 148 du Code municipal.

SONT PRÉSENTS: Messieurs les conseillers Luc Verner, Martin Proulx, Alain Gilbert, Luc Prud'homme, Marc Louis-Seize, et Sébastien Renaud et faisant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Goulet.

2016-12-774 Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le Maire **Robert Goulet**
APPUYÉ PAR le conseiller **Marc-Louis-Seize**

ET RÉSOLU que ce Conseil déclare ouverte la séance ordinaire et adopte ordre du jour tel que déposé par le Secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2016-12-775 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016

IL EST PROPOSÉ PAR le Maire **Robert Goulet**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016 soit adopté tel que déposé par le Secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2016-12-776 Comptes payés

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil entérine les listes des déboursés émis au montant total de 655 686.51 \$ tel qu'indiqué sur les listes présentées par le Secrétaire-trésorier en annexe aux présentes minutes à la page CP-16-11, le tout selon les dispositions du règlement de délégation de pouvoir ainsi qu'à l'article 961.1 du Code municipal du Québec

SOUS-TOTAL		352 224.66 \$
LOCATION CRÉDIT		
CAMION F-250 2011		941.12 \$
TOYOTA TUNDRA 2012 - Parcs		438.81 \$
TOYOTA PRIUS 2013 - Hygiène du milieu et parcs		395.92 \$
HONDA CRV 2014 - Urbanisme		361.28 \$
TOYOTA YARIS 2011 - Urbanisme + Julie		257.45 \$
FORD F150 2013 (Yves)		456.75 \$
FORD 250 2012 (Voirie)		738.92 \$
TOYOTA TUNDRA 2012 (Raymond)		575.06 \$
HONDA CRV 2014 (P.R.)		363.21 \$
HONDA CRV 2014 (P.R.)		363.69 \$
MRC DES COLLINES		122 873.00 \$
ASS GREAT WEST (Octobre)		14 073.24 \$
ESSO (Octobre)		5 165.81 \$
SALAIRE DU		
	27 oct. 2016	17 449.57 \$
	3 nov. 2016	17 191.15 \$
	10 nov. 2016	17 809.46 \$
	17 nov. 2016	16 689.36 \$
REMISE PROVINCIALE (octobre)		42 658.67 \$
REMISE FÉDÉRALE (octobre)		17 178.27 \$
	SOUS-TOTAL	628 205.40 \$
	CONSEIL (Octobre)	8 240.27 \$
	POMPIERS (Octobre)	17 725.98 \$
	PR (Octobre)	1 514.76 \$
TOTAL		655 686.41 \$

Adoptée à la majorité

**Dépôt – Certificat de procédure d'enregistrement – règlement d'emprunt
2016-018 pour 437 800\$**

Le Secrétaire-trésorier dépose le certificat faisant suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2016-018 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt au montant de 437 800\$ pour l'achat d'un camion autopompe citerne 2017. Le nombre de demandes faites afin qu'un scrutin référendaire soit tenu étant de 0, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

AVIS DE MOTION – Portant sur les règlements 2017-01, 2017-02 et 2017-03

Le conseiller **Alain Gilbert**, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, que le règlement suivant, dont copie est remise à ce jour à chacun des membres du Conseil, sera présenté pour adoption à une prochaine séance du Conseil.

Titre : Règlement numéro 2017-01 Règlement concernant l'imposition d'une variété de taux de taxation et de compensation pour l'exercice financier 2017 sur le territoire de la municipalité de L'Ange-Gardien

Titre : Règlement 2017-02 Imposant une compensation pour le service de cueillette, de transport et de disposition des matières résiduelles, une compensation pour le service de vidange des fosses septiques et de rétention ainsi qu'un tarif pour la fourniture de contenants de recyclage et de composteurs domestiques

Titre : Règlement numéro 2017-003 décrétant l'exécution de travaux sur les chemins Lewis, du Moulin-Rouge, Charlemagne, Monette et Portelance

La lecture du règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de présentation et qu'une copie du projet a été immédiatement remise aux membres du Conseil municipal présents et remise aux autres au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du Conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art 445 C.M.)

AVIS DE MOTION – Règlement concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre dans les limites de la municipalité de L'Ange-Gardien

Le conseiller **Luc Prud'homme**, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, que le règlement suivant, dont copie est remise à ce jour à chacun des membres du Conseil, sera présenté pour adoption à une prochaine séance du Conseil.

Titre : Règlement numéro 17-RM-04 Règlement concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre dans les limites de la municipalité de L'Ange-Gardien

La lecture du règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de présentation et qu'une copie du projet a été immédiatement remise aux membres du Conseil municipal présents et remise aux autres au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du Conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art 445 C.M.)

2016-12-777 Abrogation et remplacement de la résolution 2016-10-729

ATTENDU QUE lors de sa séance du 3 octobre 2016, ce conseil a adopté la résolution 2016-10-729 approuvant la programmation révisée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) ;

ATTENDU QUE ladite résolution n'est pas en tout point conforme aux exigences du ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire et qu'il y a lieu d'en adopter une nouvelle ;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

APPUYÉ PAR le conseiller **Alain Gilber**

ET RÉSOLU QUE :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

- la municipalité s’engage à réaliser le seuil minimal d’immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l’ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu’au 31 mars prochain.

DE PLUS, il est également résolu que la présente résolution annule et remplace la résolution 2016-10-729 adoptée le 3 octobre dernier.

Adoptée à la majorité

2016-12-778 Approbation de travaux réalisés dans le cadre du programme d’aide à l’amélioration du réseau routier municipal (PARRM)

ATTENDU QU’en août dernier, la Municipalité s’est vue octroyer une aide financière de 21 000 \$ du ministre des Transports pour les travaux d’amélioration du chemin Clemenhagen dans la cadre du programme PARRM ;

ATTENDU QUE les travaux sont complétés et qu’il y a lieu de réclamer le versement de l’aide financière promise ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Clemenhagen pour un montant subventionné de 21 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports.

DE PLUS, il est résolu que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué

Adoptée à la majorité

2016-12-779 Modification de la résolution 2016-05-632

ATTENDU QUE dans sa résolution 2016-05-632, adoptée le 2 mai 2016, ce Conseil a autorisé l’acquisition d’une pelle à neige de 8’ incluant le système d’attache pour une camionnette du service des travaux publics ;

ATTENDU QUE lors de sa séance du 7 novembre, ce Conseil a adopté la résolution 2016-11-754 portant entre autres sur le même sujet ;

ATTENDU QU’il y a lieu de modifier la première résolution afin de corriger ce doublement ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud’homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil modifie la résolution 2016-05-632 afin d’abroger le paragraphe portant sur l’achat d’une pelle à neige et son système d’attache.

Adopté à la majorité

2016-12-780 Autorisation d'octroyer un contrat pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques et de rétentions

ATTENDU QUE la Municipalité a publié un appel d'offres pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques et de rétention du territoire pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020 ;

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes le 1^{er} décembre dernier ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil octroi le contrat de vidange, transport et disposition des boues de fosses septiques et de rétention du territoire pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020 au plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie 9147-9279 Québec inc. (Épursol) pour la somme totale de 825 714 \$ taxes incluses.

Adoptée à la majorité

2016-12-781 Autorisation d'octroyer un contrat pour le régime d'assurance collective des employés de la Municipalité

ATTENDU QUE la Municipalité a publié un appel d'offres pour le régime d'assurances collectives des employés de la Municipalité ;

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes le 1^{er} décembre dernier ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil octroi le contrat d'assurance collective des employés de la Municipalité au plus bas soumissionnaire conforme soit Assomption Vie pour une prime totale annuelle basée sur le groupe d'employés et de garanties actuels, de 160 147.92 \$ taxes incluses, le tout conformément à la proposition soumise le 1^{er} décembre 2016.

Adoptée à la majorité

2016-12-782 Autorisation de procéder à diverses affectations de fonds

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à diverses affectations de fonds pour l'exercice financier en cours ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise les affectations de fonds suivantes :

1. Une somme de 93 620 \$ provenant des fonds réservés au remboursement des emprunts à long terme suite à la fermeture de divers règlements d'emprunts est affectée aux activités de fonctionnement 2016 ;
2. Une somme de 100 000 \$ provenant de l'excédent accumulé non affecté est transférée à l'excédent affecté pour les projets futurs (Champboisé) ;
3. Une somme de 9 000 \$ est affectée du fonds de parc et terrains de jeux aux activités d'investissement pour les divers aménagements permanents réalisés dans les parcs au cours de l'exercice 2016 ;
4. La totalité du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques est affectée aux activités de fonctionnement 2016 ;
5. Une somme de 150 000 \$ provenant de l'excédent réservé pour le remboursement de la dette du parc d'affaires est affectée aux activités de fonctionnement 2016.

Adoptée à la majorité

2016-12-783 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil suivants, savoir :

Robert Goulet	maire	07 novembre 2016
Luc Verner	conseiller district # 1	28 novembre 2016
Martin Proulx	conseiller district # 2	07 novembre 2016
Alain Gilbert	conseiller district # 3	16 novembre 2016
Luc Prud'homme	conseiller district # 4	28 novembre 2016

Adoptée à la majorité

2016-12-784 Adoption du calendrier des séances du Conseil - 2017

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code Municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

ET RÉSOLU QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017, qui se tiendront les lundis, sauf s'il s'agit d'un lundi où un congé férié est décrété et qui débiteront à **19 h** :

4 janvier (mercredi)	3 juillet
6 février	8 août (mardi)
6 mars	5 septembre (mardi)
3 avril	2 octobre
1^{er} mai	Nov. : annulé re : élection
5 juin	4 décembre

AUSSI RÉSOLU QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à la majorité

2016-12-785 Autorisation de déposer une demande d'obtention d'un programme Emplois été Canada-2017

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien est éligible à l'obtention d'un programme *Emplois été Canada-2017* offert par Ressources humaines et Développement des compétences Canada et qu'elle souhaite déposer une demande en ce sens;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le Directeur général, M. Alain Descarreaux, à présenter une demande d'obtention d'un programme *Emplois Été Canada-2017* pour un (1) étudiant au Service des travaux publics.

AUSSI RÉSOLU QUE le maire, M. Robert Goulet et le Directeur général, M. Alain Descarreaux, ou leur représentant légal, sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

Adoptée à la majorité

2016-12-786 Analyse d'un projet dans le cadre de la Politique de subvention aux entreprises

ATTENDU QUE l'entreprise 9473688 Canada Inc. représenté par M. Leroux s'adresse à la municipalité pour obtenir une aide financière non remboursable de 3 000 \$ pour le démarrage d'une entreprise de réparation et d'installation de portes et de fenêtres jumelée à la construction et la vente de maisons;

ATTENDU QUE l'entreprise est associée avec le propriétaire de l'entreprise Insulfloor Inc., M. Bernard Arsenault qui possède déjà son entreprise de construction de maisons par le biais de l'entreprise Les Constructions Futura Inc.;

ATTENDU QUE le projet de démarrage de l'entreprise 9473688 Canada Inc. s'établit pour l'instant à 30 000 \$ et qu'il serait financé à plus de 73 % par du financement public advenant un appui positif de la part de la municipalité et ce, sans tenir compte que le promoteur bénéficie déjà d'une subvention par le biais de la mesure de Soutien aux travailleurs autonomes;

ATTENDU QUE la demande a été analysée par le Comité de développement économique et communautaire et que les membres du comité arrivent à la conclusion que :

1. la structure même de l'entreprise demeure confuse et qu'elle s'apparente davantage à un rôle de gestionnaire, ou de représentation pour l'entreprise existante Les Constructions Futura Inc.;
2. le projet ne crée pas d'investissements et d'immobilisations;
3. le budget alloué aux activités de publicité, de représentation et de frais de déplacement est très faible;
4. la contribution financière de la municipalité pourrait être perçue comme étant une subvention servant à financer un poste régulier d'employé, de gestionnaire ou de représentation.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce conseil n'attribue pas d'aide financière à l'entreprise 9473688 Canada Inc. notamment pour s'assurer d'une saine gestion des deniers publics.

Adoptée à la majorité

2016-12-787 Autorisation d'acquérir deux lots à des fins d'utilité publique

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite aménager une sortie d'urgence, donnant sur le chemin McClements, à la limite nord du parc d'affaires ;

ATTENDU QUE pour ce faire la Municipalité doit acquérir deux parcelles de terrain soit le lot 4 497 825 d'une largeur de 10 mètres appartenant à Fiducie Lauzon-Foresterie et le lot 5 524 644 d'une largeur de 5 mètres appartenant à Cindy Burke et Wayne Butler ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise l'acquisition pour une somme nominale de 1\$ chacun des lots 4 497 825 et 5 524 644 du Cadastre officiel du Québec.

DE PLUS, ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte d'achat des dits lots tel que préparer par un notaire du cabinet Berthel, Séguin, St-Jacques, notaire.

Adoptée à la majorité

2016-12-788 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR le Maire **Robert Goulet**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée

Il est 19h05

Adoptée à l'unanimité

Robert Goulet
Maire

Alain Descarreaux
Directeur général